

L'ajournement

LES PÉNITENCIERS—COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA
NÉCESSITÉ D'UN REMANIEMENT DU PERSONNEL—LA
CONFIANCE DU MINISTRE À L'ÉGARD DU DIRECTEUR

Voici donc ce qui en est. Un ministre et ses fonctionnaires chargés de s'occuper des autochtones et de régler les revendications territoriales semblent trop occupés à aider les compagnies du Sud à accaparer les ressources, tandis que la situation leur est propice. Le ministre ne prend même pas la peine de se tenir au courant d'une affaire qui pourrait gêner les négociations. Le ministre n'a aucune maîtrise sur ses fonctionnaires; il est peut-être simplement insouciant. Je n'en suis pas certain, mais telle est mon opinion actuellement. Quand le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) se rendra-t-il compte de ses responsabilités dans le domaine des affaires indiennes et du Nord canadien et prendra-t-il des mesures plus satisfaisantes à l'égard des autochtones au Canada?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, les 68 permis de prospection qui inquiètent le député ont été délivrés comme les permis de ce genre le sont tous les ans le 1^{er} avril. Ces permis sont délivrés conformément à l'administration générale des terres septentrionales et confèrent au détenteur le droit d'explorer dans les gisements de minerai dans la région désignée par le permis. Ceux-ci sont délivrés par les fonctionnaires compétents du ministère et ne sont jamais renvoyés au ministre.

Il est vrai que le public n'a pas été consulté antérieurement à la délivrance des permis pour respecter le caractère strictement confidentiel d'un document qui vise uniquement le prospecteur. Toutefois, si ces prospecteurs veulent entreprendre des programmes d'exploration, ils doivent présenter une demande de permis d'utilisation du terrain. Ces formules de demandes sont envoyées à toutes les localités en cause; de plus un délai de 42 jours est requis aux fins de consultation avant qu'une décision ne soit rendue.

Il y a quelques semaines, monsieur l'Orateur, j'ai été fort impressionnée par le sens de l'honneur et l'intégrité que les Inuit-Tapirisat ont manifestés le 27 février lorsqu'ils ont présenté leur mémoire pour le partage de Nunavut. Une chose m'étonne. Le mardi de la semaine où le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) a soulevé cette question, deux jours plus tard, James Arvaluk et les membres du conseil exécutif d'Inuit-Tapirisat s'entretenaient avec le ministre pendant une heure et demie pour débattre toute une série de questions et cette réunion était suivie d'un autre entretien d'une heure et demie entre les représentants d'Inuit-Tapirisat et les fonctionnaires du ministère, et en trois heures, on n'a pas mentionné une seule fois la question des permis de prospection. Pourtant le même jour ces représentants ont écrit au ministre une lettre d'une telle gravité et exprimant une telle inquiétude qu'ils demandaient la démission du ministre pour cette raison. Le manque de courtoisie, monsieur l'Orateur, tout comme la courtoisie, se pratique dans les deux sens.

● (2200)

Tout ce que je peux dire, c'est que sachant comme ils le savaient qu'il doit y avoir consultation avant qu'un permis d'utilisation de terrain ne puisse être délivré, et ayant passé trois heures complètes en discussions et en consultations le jour même où ils ont envoyé leur plainte écrite, l'Inuit-Tapirisat a adopté une attitude assez étonnante, qui, je le crains, jette malheureusement des doutes sur la bonne foi de l'Inuit-Tapirisat qu'on a jusqu'à maintenant automatiquement reconnue.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, le 29 mars, j'ai posé une question au solliciteur général (M. Allmand) à propos des difficultés que connaît l'administration du pénitencier de la Colombie-Britannique et je lui ai demandé s'il ne pensait pas que l'administration de ce pénitencier requiert une attention immédiate et poussée, afin que les services du personnel ainsi que la mentalité de l'établissement puissent être remaniés de fond en comble. Ce qui m'inquiétait, c'est que le taux de renouvellement du personnel est très élevé.

J'ai visité cet établissement peu de temps après mon élection puis j'y suis retourné un peu plus tard. Ce qui m'a frappé, c'est que le taux de renouvellement est très élevé parmi les gardiens. Je ne puis pas rejeter l'entière responsabilité de cette situation sur l'administration, surtout depuis que je suis au courant de ses problèmes. Elle doit engager n'importe qui à environ \$3.60 ou \$3.80 de l'heure. Elle doit former les gardiens sur le tas et lorsqu'ils ont reçu la formation voulue pour occuper ce poste très délicat, ils trouvent un emploi plus rémunérateur.

Si l'on trouve une personne dûment qualifiée pour \$3.60 ou \$3.80, comment faire pour la garder lorsqu'il y a d'autres emplois partout au Canada qui sont beaucoup mieux rémunérés? En fait, le garde qui m'a fait visiter le pénitencier travaillait là depuis une vingtaine d'années, et il faisait moins de \$6. l'heure, mais on lui demande un travail de spécialiste.

Peu après mon retour à Ottawa, j'ai parlé au solliciteur général de ce problème, et il m'a tout de suite répondu que cela relevait du président du Conseil du Trésor (M. Chrétien). C'est tout à fait vrai, mais c'est au solliciteur général de se battre au cabinet pour que l'on consente les crédits nécessaires au bon fonctionnement des services pénitenciers. C'est lui qui est responsable de ce secteur.

Je ne dis pas qu'il faille dépenser davantage ni ajouter des crédits au budget total du gouvernement, notamment en période d'austérité. Je pense qu'il faudrait modifier l'ordre des priorités au sein du gouvernement. Le solliciteur général parle sans cesse de la réhabilitation des prisonniers, en termes pompeux. En même temps, il ne fournit pas l'effectif nécessaire au bon fonctionnement d'un programme de réhabilitation dans ce service. S'il ne le fait pas, c'est que le personnel compétent peut trouver quantité d'emplois ailleurs pour faire le même genre de travail à un salaire supérieur.

J'aimerais également attirer l'attention de la Chambre sur un autre point qui concerne encore une fois l'ordre des priorités. L'administration de la région du Pacifique compte environ 80 employés à son bureau de Vancouver. J'ajoute tout de suite qu'ils sont au bureau de Vancouver et non au pénitencier de New Westminster ou à Matsqui. Dans un centre d'accueil, un groupe de maisons mobiles, ou même dans un entrepôt rénové? Pas du tout, monsieur l'Orateur. Le bureau régional du Pacifique est au Pacific Centre, qui est probablement l'immeuble de bureaux le plus cher de Vancouver et de tout l'Ouest.

Et le solliciteur général nous affirme que cela relève du président du Conseil du Trésor? Belle déclaration, bien dans l'esprit du gouvernement actuel. Il y a trop de monde pour commander, et cela nuit à la bonne marche des services qu'il s'agit de rendre. Quand on crée un bureau divisionnaire, il faut qu'on y mette un chef de division flanqué de plusieurs adjoints. Ces derniers ont des adjoints exécutifs, qui ont chacun une secrétaire, et il y a évidemment le